



**Centre Communal
d'Action Sociale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du jeudi 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 15 mars 2024, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 15 mars 2024				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA – UDAF	X			
9. Maryse ZELI – APF	X			
10. Josiane GABARROS – APEI		X		
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN		X		
12. Béatrice RATOUIN - PFP		X		
13. Lilliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	8	4	1	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				9

Assistaient à la séance :

- M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
- Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
- Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
- Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

2024-03-10 SSIAD : Cessions de véhicules SSIAD (2516SR33 et 967RY33)

Le service du SSIAD du CCAS a remplacé deux de ses véhicules, une Clio immatriculée 967RY33 acquise en 2004 et une Clio immatriculée 2516SR33 acquise en 2006, par d'autres équipés d'une motorisation électrique.

Ces remplacements contribuent ainsi à renouveler les véhicules de la flotte du service SSIAD du CCAS. Le passage à l'énergie électrique doit également permettre de réaliser une économie dans un contexte de renchérissement des prix des carburants issus du pétrole.

Conformément au règlement intérieur de la commande publique, une procédure de consultation sur devis a été lancée incluant la fourniture de véhicules neufs à motorisation électrique et la reprise des véhicules du SSIAD.

Le concessionnaire propose un prix de vente des véhicules neufs pour :

- Le premier à 19 302.43 € HT avec une reprise de 800 € de l'ancien véhicule immatriculé 2516SR33
- Le deuxième à 16 802.43 € HT avec une reprise de 2 500 € de l'ancien véhicule immatriculé 967RY33

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 033-263302408-20240321-2024_03_10-DE

S'LO

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à :

- autoriser les reprises des véhicules 2516SR33 et 967RY33 par le concessionnaire RRG LIBOURNE sis Zone industrielle – Route d'Angoulême 33500 LIBOURNE pour un prix de cession de 3 300 €.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUVEAU

Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS

